

Informations sur le COVID-19

La situation concernant le coronavirus COVID-19 nous amène à vous transmettre ces conseils. Ces éléments sont actualisés à la date du **16 mars 2020** mais **peuvent être amenés à évoluer**, nous vous recommandons de Consulter le site dédié du gouvernement : www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Respectez les gestes barrières : se laver les mains à l'eau et au savon (au moins 1 min), ou à l'aide d'une solution hydro-alcoolique plusieurs fois par jour et après chaque contact, et après les éternuements (à faire au creux du coude) ou mouchages de nez (avec mouchoir à usage unique) et après avoir touché des surfaces qui pourraient avoir été contaminées. **Saluer sans se serrer la main ni embrassade, respectez une distance d'au moins un mètre**. Évitez de porter vos mains à votre visage sans les avoir au préalable lavées à l'eau et au savon ou à l'aide d'une solution hydro-alcoolique. Porter un masque chirurgical jetable uniquement en cas de symptômes respiratoires. En l'absence de symptômes respiratoires, le port du masque n'est pas nécessaire sauf si vous avez été en contact avec un patient COVID confirmé.

Pas d'arrêt systématique des traitements immuno-suppresseurs et biothérapies, sauf en cas de signes d'infection (fièvre, toux, difficultés respiratoires, courbatures...) et **uniquement sur avis médical** du médecin référent qui vous suit pour votre pathologie ou de votre médecin de famille.

Pas d'arrêt intempestif des corticoïdes. Pas d'anti-inflammatoires non stéroïdiens (AINS : Ibuprofène et tous les autres), ni de corticoïdes pour le traitement d'un accès fébrile ou infectieux. Prendre du paracétamol.

Si vous êtes sous corticoïdes, immunosuppresseurs ou biothérapies, vous êtes plus fragiles. Restez autant que possible à votre domicile. Ne sortez que pour l'essentiel (courses) et limitez les contacts en respectant les gestes barrières. Pour ceux qui travaillent, contactez votre employeur afin d'envisager les modalités possibles de télétravail, si aucune solution ne peut être retenue, c'est l'employeur qui doit via la page employeur : <https://declare.ameli.fr>, **déclarer votre arrêt de travail**. Si vous êtes non salarié (*travailleur indépendant, exploitant agricole*) vous déclarez vous-même votre arrêt sur ce site.

Pour les personnes ayant été en contact avec un patient positif pour le coronavirus, éviter de quitter votre domicile. Surveillance de la température 2 fois par jour durant les 14 jours suivant. Si survenue de symptômes respiratoires avec fièvre avec nez qui coule, toux, douleurs musculaires, diarrhées restez à votre domicile et contactez votre médecin traitant. Appelez le 15 uniquement si symptômes graves, gêne respiratoire ou essoufflement. Dans ces situations, ne pas utiliser les transports en commun, ne pas se rendre directement chez votre médecin traitant, ni aux urgences, ni dans le service qui assure le suivi habituel de votre maladie auto-immune ou auto-inflammatoire.

COVID-19 et enfant traité par un traitement immunosuppresseur (Source SOFREMIP)

Pour les enfants sous corticoïdes, immunosuppresseurs ou biologiques : les données actuelles parcellaires apparaissent rassurantes, même dans ce contexte. Il est recommandé dans cette population particulière comme en cas de grippe saisonnière :

- D'éviter les contacts rapprochés avec les personnes souffrant d'infections respiratoires aiguës
- D'éviter les contacts rapprochés avec toute personne souffrant de toux et de fièvre
- Les personnes souffrant d'infection respiratoire aiguë doivent suivre les gestes barrières (maintenir une distance d'au moins un mètre, tousser ou éternuer dans un mouchoir jetable ou vêtement et se laver les mains) et porter un masque respiratoire chirurgical au contact de l'enfant sous immunosuppresseur
- Se laver les mains au moins 1 min régulièrement en utilisant un gel hydro-alcoolique ou du savon et de l'eau, notamment après contact direct avec une personne malade ou dans son environnement
- Mettre à jour le vaccin contre la grippe si ce n'est pas déjà fait, les co-infections grippe + coronavirus semblent plus sévères que l'infection à coronavirus seule
- Vacciner contre la grippe l'entourage de l'enfant sous traitement immunosuppresseur
- Il ne faut en aucun cas arrêter le traitement immunosuppresseur ou biologique sans avis du médecin spécialiste pour éviter le risque d'une poussée de la maladie inflammatoire sous-jacente
- En cas de symptômes respiratoires, nous conseillons de prendre contact rapidement avec un médecin. Appelez le 15 uniquement en cas de symptômes graves, gêne respiratoire ou essoufflement. Les patients doivent toujours conserver les détails de leur diagnostic, leurs médicaments, leurs dossiers médicaux, le nom de leur médecin spécialiste (et/ou autres médecins disponibles), en cas de soins médicaux urgents.

Vous avez des questions sur le coronavirus ?
www.gouvernement.fr/info-coronavirus
ou numéro d'information gratuit 0 800 130 000